



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
Demokratische Volksrepublik Algerien

**Allocution de S.E. Mme. Faouzia MEBARKI,
Ambassadeure, Représentante Permanente,**

A

La 64^{ème} Session de la Commission des Stupéfiants

Vienna du 12 au 16 Avril 2021

**Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

La délégation algérienne que j'ai l'honneur de conduire à cette 64^{ème} session de la CND tient à exprimer ses chaleureuses félicitations à vous-même, Mme l'Ambassadeure de la Pologne pour votre distinction à la tête de la présente session ainsi qu'aux autres membres élus du Bureau. Elle souhaite également associer dans ses compliments liminaires Mme Ghada WALY, la Cheffe de l'ONU à Vienne, Directrice de l'ONUDC et l'ensemble du staff en charge de la lutte contre la Drogue, pour leur dévouement constant malgré le contexte pandémique négatif.

Compte tenu de la réduction du temps de parole à 3 minutes, je demande au secrétariat de bien vouloir intégrer aux rapports de la CND, l'intervention complète de la délégation algérienne car je me limiterai oralement à mettre en exergue les aspects suivants non sans appuyer pleinement la position du groupe africain telle que présentée ce matin par Mme. L'Ambassadeure de l'Angola Theodolinda Coelho :

Mme la Présidente,

Premièrement, l'Algérie demeure fermement engagée à respecter scrupuleusement ses obligations découlant des trois Conventions internationales sur le contrôle des drogues et des documents adoptés depuis 2009, dont la Déclaration Ministérielle de 2019. Elle est d'autant plus attachée à cette politique internationale que les derniers rapports de l'ONUDC et de l'OICS indiquent des hausses alarmantes de la production et de la consommation mondiales, nécessitant le renforcement des stratégies de lutte contre ce fléau.

Mon pays est très préoccupé par cet accroissement car la toxicomanie, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes constitue une réelle entrave aux efforts de mon Gouvernement visant un développement socioéconomique durable. Je me dois ici de vous informer de l'important engagement financier consacré à la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants, à la prévention de la toxicomanie et au traitement des toxicomanes. A cet égard, l'Algérie estime qu'elle subit une vraie agression du fait des tonnes de cannabis et de résine de cannabis qui l'inonde. Nous considérons que la jeunesse algérienne est intentionnellement ciblée aux fins de déstabiliser le pays. Comment interpréter différemment ces énormes quantités saisies quotidiennement ? et l'on est en droit de nous poser la question de savoir est ce que nos forces de sécurité sont à ce point plus aguerries pour stopper net aux frontières les tonnes de cannabis ? comment se fait-il que ces convois qui effectuent souvent un long trajet ne sont pas inquiétés avant d'arriver en territoire algérien.

Deuxièmement, il est utile de porter à votre connaissance que l'Algérie a adopté une stratégie nationale de prévention et de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants pour la période 2020-2024. Cette stratégie intègre l'ensemble des institutions gouvernementales concernées ainsi que la société civile, à travers trois (03) axes, à savoir : développer une politique préventive efficace et ciblée, limiter l'offre en renforçant l'action des services chargés de l'application de la loi, et assurer une prise en charge de qualité, et il faut le souligner, gratuite, pour les usagers à travers les soins, cure, post cure, soutien familial, insertion professionnelle. Dans ce cadre, outre l'augmentation des Centres de prises en charge des toxicomanes (à ce jour, une cinquantaine), le traitement de substitution aux opiacés a été introduit il y a quelques mois.

Troisièmement, je voudrai m'appesantir sur le vote par la CND, en Décembre dernier, des (06) six recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), portant sur la reclassification du cannabis et des substances y apparentées. Ce vote, a confirmé, sans équivoque que cette substance demeure une source de majeures préoccupations pour plusieurs pays. L'adoption, d'une seule recommandation sur les 06 présentées, et de surcroît à la maigre différence d'une seule voix, est la preuve que la suppression du cannabis et la résine de cannabis du Tableau IV de la Convention de 1961, comportant les substances les plus dangereuses sur la santé publique, n'était ni nécessaire ni scientifiquement prouvée, ni surtout politiquement correcte.

L'Algérie, pour les raisons que j'ai évoquées sous le premier point, partage l'opinion de la majorité qui insiste sur la nécessité de continuer à soumettre le cannabis et la résine de cannabis à un contrôle international strict avec les autres substances du tableau I de la Convention de 1961 et au niveau national, en vertu de l'Article 39 de la même Convention. L'usage récréatif du cannabis reste illégal et constitue une violation des conventions sur le contrôle des drogues et doit donc être déploré.

Quatrièmement, consciente des effets nocifs de l'utilisation non médicale croissante du Tramadol et de la Prégabaline et d'autres substances, l'Algérie a promulgué un Décret exécutif fixant les modalités de contrôle administratif, technique et de sécurité des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes pour assurer une meilleure traçabilité de ces produits. Un Groupe d'experts s'attèle à la finalisation d'un projet de décret pour placer un certain nombre de substance sous contrôle national.

Cinquièmement, L'Algérie réitère l'urgence de répondre aux graves problèmes posés par les liens avérés entre le trafic de drogue, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains, le

blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, notamment au Sahel et en Afrique.

Madame la Présidente,

Une coopération internationale et régionale efficaces dans les domaines de l'échange d'informations, de l'entraide judiciaire et de l'extradition est indispensable pour lutter contre le trafic de drogue, sur la base du principe de responsabilité commune et partagée.

Enfin, l'Algérie réaffirme le rôle primordial de la CND en tant que seul Organe décisionnel des Nations Unies chargé au premier chef des questions de contrôle des drogues et de l'ONUDC en tant qu'entité principale dans le système des Nations Unies pour appréhender et combattre le problème mondial de la drogue. De même que nous saluons le travail remarquable effectué par l'OICS.

Merci pour votre attention.